

**Enseignant spécialisé rattaché à un  
Service de Psychiatrie Infanto-Juvenile (SPIJ)  
Hôpital de MONTLUCON**

**Profil du poste :**

Enseignant spécialisé titulaire du CAPA-SH option D ou d'un diplôme équivalent (CAPSAIS ou CAEI).

L'enseignant est placé sous :

- l'autorité hiérarchique de l'Inspecteur d'académie, Directeur des Services Départementaux de l'Education Nationale, et de l'Inspecteur de l'Education nationale de la circonscription ASH
- la responsabilité fonctionnelle du responsable de l'Unité d'hospitalisation.

L'enseignant s'inscrit dans une équipe pluridisciplinaire.

L'enseignant exerce auprès d'enfant pouvant souffrir de troubles envahissants du comportement ou du développement, perturbations graves de la structuration de la personnalité (autisme, psychose de l'enfance...).

Seuls les titulaires du CAPASH option D seront nommés à titre définitif.

**Missions principales :**

Assurer la scolarisation d'enfants en soins de jour.

Amener chaque enfant bénéficiant d'un suivi scolaire à une activité intellectuelle et scolaire correspondant à son âge et à ses possibilités.

Elaborer pour chaque enfant un projet scolaire s'inscrivant dans son projet de soin individualisé.

Elaborer, actualiser et évaluer, dans le cadre de ce parcours scolaire, le projet pédagogique individualisé (horaire hebdomadaire et journalier du travail scolaire, emploi du temps, programmation des apprentissages...) de chaque enfant.

Maintenir un lien avec l'établissement scolaire de référence de l'enfant.

Travailler si besoin à l'insertion ou à la réinsertion des enfants dans le système scolaire ordinaire pendant ou après les hospitalisations, en la préparant suffisamment tôt, avec l'équipe pédagogique qui assurera l'accueil, en relation avec les parents et l'équipe médicale.

Organiser un suivi à moyen ou long terme.

Collaborer avec les équipes médicales et/ou éducatives et avec les équipes pédagogiques des écoles de référence..

Etablir, en accord avec son responsable d'unité d'hospitalisation, un projet de fonctionnement de l'unité d'enseignement adapté aux conditions particulières de cette unité, puis le soumettre à l'approbation de l'Inspecteur de la circonscription ASH.

Respecter la charte, la politique et les règles de l'établissement, du projet d'établissement et du projet médical.

Participer aux diverses réunions institutionnelles.

Respecter le secret professionnel.

**Compétences souhaitées :**

Avoir de bonnes capacités relationnelles et de communication.

Avoir l'esprit d'équipe.

Etre disponible.

Savoir organiser son travail en concertation avec ses collègues.

Disposer d'un bon équilibre psychique et physique (bonne maîtrise de soi notamment devant une situation de violence).

Posséder des connaissances en pathologie mentale ou être en mesure de les acquérir.

Posséder des connaissances sur le second degré du système éducatif ou être en capacité d'en acquérir.